

par Jacques Cousin

Aux sources de la fondation de Montréal

Deux documents peu connus, mais de grande importance, démontrent l'intérêt royal pour la survie de Ville-Marie et la volonté de Chomedey de Maisonneuve de faire de la colonie une terre chrétienne.

Lettre de mission et de reconnaissance royale

Il n'a pas toujours été écrit avec assez de persuasion la volonté très forte, en France, de sauver Ville-Marie dès 1651, alors que le nombre de Montréalistes diminuait suite aux attaques incessantes des Iroquois. C'est effectivement durant son séjour en France, de 1651 à 1653, que le gouverneur de Maisonneuve leva la Grande Recrue de 1653. Le Royer de La Dauversière et les membres influents de la Compagnie des Associés se sont, bien entendu, démenés pour permettre la réussite de cette levée.

Une pièce annexée à un certificat figurant au Minutier Central, minutes de Mousnier, étude 112, n° 134 et dont nous reparlerons ensuite, a retenu toute notre attention. Elle permet de certifier la volonté du roi pour l'intérêt et l'urgence d'aller au secours de la colonie. Il n'y avait pas que Québec qui comptait comme quelques affirmations bien hâtives ont pu le laisser penser. C'est bien sûr au nom du roi que ce Monsieur de Loménie rédige cette note à Maisonneuve. Le cachet à trois fleurs de lys l'atteste. Voici, sous sa forme originale, la teneur de la pièce :

« Monsieur de Maison neufve, J'ai sceu par les relations qui m'ont esté envoyées de la Nouvelle-France, l'estat des lieux et le grand péril ou se trouvent les habitans de l'Isle de Montréal par les incursions des hyroquois ennemis de la foy et le pressant besoing qu'ils ont de secours pour se preserver de leur violence. A quoy desirant apporter le remède convenable et seconder le zèle des personnes de piété qui travaillent par dela a la conversion des sauvages, j'ay eu bien agréable le secours d'hommes qu'ilz ont accueilly par

leurs soings pour la deffense de l'Isle et particulièrement du fort auquel ils vous ont estably et vous ordonne de travailler incessamment pour les réunir ensemble et les conduire sous mon autorité en ladicte Isle de Montreal par les vaisseaux que vous trouverez plus commodes dans mes ports avec les provisions, esquipages, armes et munitions nécessaires a leur deffense et y faire vivre les habitans en paix et procurer esdits lieux autant qu'il vous sera possible l'estendue de la foy et l'establissement des colonies francoises.

Sur ce je prie dieu qu'il vous ayt Monsieur de Maison Neufve en sa sainte garde.

Ecrit à Paris le dernier jour, d'avril 1653.

Louis-De Loménie. »

Au dos : « A Monsieur de Maison neufve gouverneur et commandant dans le fort de Montreal en la Nouvelle France. »

Ce document démontre la volonté royale de développer les colonies françaises en les aidant du mieux possible. Tout le contraire de ce qui va se passer en 1759 et surtout en 1763 avec le traité de Paris par lequel la France de Louis XV abandonne le Canada à l'Angleterre. Pour l'heure, pas question d'abandonner ces terres ni les hommes qui ont choisi cette destination. Les moyens mis en œuvre sont importants : provisions, armes et munitions sans limite. On note aussi la confirmation d'une fondation à des fins mystiques, contrairement à Québec (raisons militaires) et à Trois-Rivières (raisons économiques).

En fait cette missive est une véritable lettre de mission pour Paul de Chomedey ou la confirmation du mandat qu'il a reçu précédemment et commencé en 1641, au départ de La Rochelle. On ressent également une totale confiance de la part du roi qui lui laisse toute liberté pour combler les besoins de la colonie et pas seulement le choix des bateaux ou du port de départ.